



MUNICIPALITÉ
DE
GRANDSON

Grandson, le 8 avril 2014

PREAVIS MUNICIPAL n°547/14

Relatif à une demande de crédit d'investissement pour les travaux de rénovation des rues Haute et Jean-Lecomte ainsi que des ruelles adjacentes (réaménagement des espaces publics, éclairage, modernisation de l'infrastructure souterraine)

Historique

Dans le courant de l'année 1987, une motion avait été acceptée par le Conseil communal demandant la réfection urgente de la rue Haute. La Municipalité avait alors considéré qu'il était nécessaire d'attendre la réalisation du projet immobilier de la place du Château qui offrirait des places de stationnement, avant d'entreprendre des travaux lourds à la rue Haute.

En 2005, dans son préavis n°430 relatif au crédit d'étude pour l'avant-projet de réfection des rues Haute et Jean-Lecomte, la Municipalité déclarait : «...Les infrastructures sont à bout de souffle. L'année prochaine verra la fin de la rénovation du temple et la mise en exploitation de la Maison des Terroirs. Nous nous devons donc d'aménager le secteur en cause pour qu'il invite à la flânerie ». Un crédit de Fr. 50'000.- avait été accepté à cet effet.

En parallèle, le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) était adopté en 2005 et classait la réfection des rues Haute et Jean-Lecomte, parmi d'autres secteurs, en ordre de priorité 1.

En automne 2006, le projet d'agglomération yverdonnoise « AggloY » commençait ses travaux pour déposer à fin 2007 le premier projet auprès de la Confédération. Cette démarche a permis notamment d'ouvrir de nouvelles perspectives en matière de requalification des espaces publics, et compte tenu de l'acceptation du projet par le Canton et la Confédération, d'accéder à des financements complémentaires.

Puis en 2007, un nouveau préavis pour le crédit d'étude du projet détaillé de réfection des conduites et des aménagements de surface des rues Haute et Jean-Lecomte, avait été présenté et accepté pour un montant total de Fr. 100'000.-, dont Fr. 68'000.- pour la partie génie-civil.

L'étude du projet détaillé de réfection des installations souterraines comprenant : l'étude de variantes, l'élaboration d'un projet définitif, la préparation d'un calendrier de travail et d'un devis général des travaux, la préparation du dossier de mise à l'enquête publique et l'établissement des appels d'offres, était confiée au bureau d'ingénieurs Richardet et Associés SA (RSA) à Yverdon-les-Bains.

Pour la partie relevant de la conception d'aménagement urbain lié à la requalification de l'espace public chargé de l'étude préliminaire, c'est le bureau d'architectes - urbanistes Thibaud-Zingg SA à Yverdon-les-Bains qui était chargé de contribuer au paquet de mesures PAM-05 « Grandson ». Un rapport technique et une planche de plans, coupes et visions étaient envoyés, après consultation des services cantonaux et de la Municipalité, à l'Office fédéral du développement territorial (ARE) en 2010.

Il faut encore préciser que la partie d'étude et de travaux concernant les infrastructures souterraines n'est pas éligible au fonds fédéral des agglomérations.

A fin 2011, un tronçon-test d'aménagement était posé à la rue Haute pour permettre aux habitants d'apprécier, dans ses dimensions réelles, le projet d'aménagement de la chaussée et les propositions d'éclairage et de décoration végétale.

Suite aux remarques d'un certain nombre d'habitants et des services cantonaux par la suite, ces propositions ont été complètement remaniées.

En automne 2012, une délégation municipale et le mandataire se rendaient, pour la 2^e fois, devant la sous-commission "Espaces publics, projets routiers et urbanisme" (SCEP) pour présenter l'évolution du projet et affiner les éléments.

En juin de la même année, après approbation par la Municipalité, le projet de réaménagement des espaces publics était envoyé aux services cantonaux pour examen préalable.

A fin 2013, les services cantonaux rendaient leurs avis en approuvant le projet, moyennant quelques modifications de détail.

Descriptif général

Les objectifs de ces travaux sont de :

- valoriser l'héritage historique de la plus belle voirie de la commune pour en faire un espace public de qualité
- rendre cette zone urbaine historique attractive et améliorer ainsi la qualité de la vie de ses habitants
- moderniser l'infrastructure souterraine en installant notamment le séparatif entre eaux claires et eaux usées
- favoriser la mobilité douce
- assurer la coexistence avec le trafic individuel motorisé tout en diminuant ses nuisances
- soutenir l'attractivité touristique et l'offre en commerces et services de proximité.

Les espaces publics des rues Haute, Jean-Lecomte et du réseau de ruelles sont clairement définis par la continuité historique du bâti. Le projet propose un espace continu transversal de mur à mur tout en définissant le partage des zones entre les différents flux et types de mobilités. La circulation à double sens est maintenue dans la rue Haute et la rue Jean-Lecomte, ce qui permettra de limiter la vitesse de circulation.

Le périmètre des travaux, pour le projet présenté, a été élargi jusqu'au carrefour dit de la « Foire aux chèvres », à l'intersection des rues du Crêt aux Moines, Jean-Lecomte et du chemin du Grandsonnet. Il est en effet apparu nécessaire à la Municipalité d'effectuer ces travaux. Ce secteur n'a pas été inclus dans le projet présenté pour l'AggloY et n'est pas actuellement subsidiable.

Descriptif détaillé

Aménagement :

Dans la rue Haute et la rue Jean-Lecomte, une ligne signalétique en pavés historiques est intégrée au revêtement en asphalte. La ligne signalétique en pavés souligne la géométrie du tissu construit continu au pied des façades Sud de la rue Haute et des façades orientées Est de la rue Jean-Lecomte. D'une largeur de 0.50 m, elle est située à environ 1.50 m des façades pour donner la ligne de partage piétons – véhicules motorisés. La circulation des véhicules motorisés est ainsi guidée par ce marquage au sol.

Au pied des façades Nord de la rue Haute, les espaces plus larges seront aménagés comme lieux de rencontre devant l'entrée de l'église Saint-Jean-Baptiste et l'ancien Hôtel de Ville, autour de la fontaine octogonale, vers la placette à l'entrée de la rue Haute depuis la place du Château, avec un mobilier approprié. L'aménagement de ces espaces publics piétonniers vise à limiter le stationnement sauvage.

L'aménagement du réseau de ruelles se limite à la réfection des revêtements de sol et à la modification de l'éclairage public, ainsi qu'à la modernisation des infrastructures souterraines.

Revêtement :

Le traitement de sol en asphalte a été privilégié par la Municipalité de Grandson, qui a tenu compte en particulier des nuisances sonores, mais aussi des conditions facilitées d'entretien (déneigement, réparations ultérieures de la chaussée ou de conduites).

Le pied des façades, du tilleul existant place de l'église Saint-Jean-Baptiste et des fontaines, pour garantir une respiration du sol, est aménagé avec des pavés historiques de type « boulets ».

Le pourtour de l'église Saint-Jean-Baptiste, actuellement partiellement en pavés historiques (boulets), sera conservé et agrandi. Le dessin d'un socle accentuera la position de monument de l'église rénovée avec une mise en valeur par un éclairage de nuit.

Circulation :

La circulation à double sens existante est maintenue. Ces rues seront intégrées dans la zone à 30km/h du bourg historique de Grandson.

Les aménagements projetés ne posent pas de problèmes à la circulation des véhicules lourds (camions, bus). Ceux-ci peuvent évoluer en évitant tous les obstacles latéraux (façades, murs, bornes, lampadaires, véhicules en stationnement). Le long de la rue Haute et de la rue Jean-Lecomte, les véhicules disposent de plusieurs aires de croisement.

Stationnement :

Sept places de stationnement de courte durée sont maintenues dans la rue Haute. L'ensemble des places existantes sera compensé par le parking à l'extrémité de la rue Jean-Lecomte et le parking enterré place du Château. Les places de stationnement seront délimitées par un marquage au sol.

Des stationnements vélos et cycles motorisés sont projetés dans les espaces plus larges, soit près du parvis de l'Eglise Saint-Jean-Baptiste, de la fontaine octogonale et de la placette début rue Haute depuis la place du Château. Un équipement de type arceaux sera mis en place sur ces emplacements de stationnements ouverts.

Eclairage :

La situation des luminaires et leur hauteur devant les façades historiques garantit la mise en lumière des espaces de circulation de la rue sans éblouir les façades et leurs ouvertures. L'insertion de l'éclairage par colonnes lumineuses sur la ligne signalétique sert de modérateur et régulateur de trafic en cassant l'effet de perspective «roulante».

L'éclairage de la rue Haute, de la rue Jean-Lecomte et du réseau de ruelles est assuré par des nouvelles colonnes lumineuses, qui remplacent les appliques en façades existantes. L'entretien et les réparations ultérieures en seront facilités.

Le choix de la Municipalité pour les colonnes s'est porté sur le type « Modullum » proposant différentes hauteurs et nombres de têtes lumineuses. Dans la situation présente, les colonnes choisies sont la version « mini » d'une hauteur de 3.90 m. Elles sont protégées par deux bornes.

Les deux fontaines et l'église Saint-Jean-Baptiste, le long de la rue Haute, sont illuminées de manière à renforcer leur mise en valeur. Une attention particulière sera portée à l'emplacement des sources lumineuses pour éviter tout problème d'éblouissement des automobilistes.

Déchets :

Des containers enterrés sont intégrés à l'aménagement de la rue Haute. Cette installation ne perturbera pas le trafic le temps de la vidange.

Eaux de surface :

La récolte des eaux de pluie se situe, selon les altitudes des pieds de façades existantes, soit sur une ligne parallèle à la ligne signalétique et à une distance de 3.00 m., soit le long de la ligne signalétique. Le choix de la ligne d'eau, située à 3.00 m. de la ligne signalétique, est induit par l'étroitesse ponctuelle de la rue Haute et de la rue Jean-Lecomte et la volonté de limiter l'impact visuel de la zone de circulation des véhicules motorisés dans ce contexte historique au profit des piétons.

Modernisation de l'infrastructure souterraine :

Les travaux d'aménagement de l'espace public seront précédés par des travaux importants de mise en séparatif et de modernisation de l'adduction d'eau potable, compte tenu de la vétusté des conduites existantes.

A l'occasion de ces fouilles, une conduite de gaz sera installée par les SEY. De même, l'alimentation électrique sera modernisée par Romande Energie et Swisscom saisira l'opportunité de poser un câblage adapté.

Procédure

Compte tenu des montants des travaux, leur attribution se fera par une procédure ouverte de marchés publics. C'est pourquoi la Municipalité propose la démarche suivante :

Une première étape consiste à faire un appel d'offres sur invitation pour assurer la direction générale et le suivi des travaux de la partie génie civil. C'est le bureau Courdesse & Associés ingénieurs et géomètres SA à Echallens qui est chargé de cette première démarche.

Une fois le mandataire choisi, ce dernier sera chargé de conduire l'appel d'offres en procédure ouverte.

En parallèle, la Municipalité doit déposer son projet pour l'obtention du cofinancement fédéral dans le cadre des projets d'agglomération. Cette démarche est d'une durée de 6 mois environ, puisque la demande doit être approuvée par diverses instances, soit dans l'ordre le Comité de pilotage d'AggloY, les services cantonaux, puis l'Office fédéral du développement territorial (ARE).

Calendrier

Compte tenu de ces éléments de procédure, le calendrier suivant est prévu, sous réserve d'adoption du présent préavis par le Conseil communal :

- Mai-juin 2014 Procédure sur invitation pour le mandataire « génie civil »
- Juin-juillet Mise à l'enquête publique et information publique
- Fin juin Choix du mandataire
- Juillet-Septembre Affinement du projet et traitement des oppositions
- Octobre Procédure ouverte d'appel d'offres pour les travaux
- Novembre Choix des mandataires
- Printemps 2015 Début des travaux (durée 12 à 15 mois)

Coûts des travaux

Comme indiqué, l'appel d'offres permettra de préciser ces montants, qui se basent sur les offres des deux bureaux mandataires ayant réalisé l'étude d'avant-projet. Pour l'instant, il s'agit d'un montant estimatif (TTC, chiffres arrondis) :

Etudes des préavis municipaux 430 et 453	Fr.	176'000.-
Génie-civil et aménagement de surfaces	Fr.	2'129'000.-
Infrastructure souterraine	Fr.	1'288'000.-
Eclairage public	Fr.	257'000.-
Mobilier urbain (lieux de rencontre + vélos)	Fr.	65'000.-
Honoraires et frais secondaires	Fr.	537'000.-
Divers (par ex. assurance RC MO) et imprévus	Fr.	400'000.-
TOTAL	Fr.	4'852'000.-

Les travaux et honoraires liés à quelques 65 raccordements privés sont inclus dans le présent devis. Ils sont estimés à Fr. 45'000.- TTC.

Financement

Comme indiqué, le fonds fédéral d'agglomération soutiendra par un subside une partie des travaux consacrés à l'aménagement de l'espace public, soit un montant de travaux de l'ordre de Fr. 2'900'000.-. Le taux d'intervention est de 35%, mais sur la base des montants annoncés lors du dépôt du projet.

En outre, le projet des rues Haute et Jean-Lecomte étant lié au projet de réaménagement de la place du Château, il s'agira de déterminer, en accord avec le Canton et la Confédération, la part de subventionnement pour cette partie spécifique du projet de requalification des espaces publics.

Pour la conduite de gaz, ces travaux sont à charge du Service des Energies d'Yverdon (SEY), une participation aux frais de fouille est par ailleurs attendue.

La réfection du réseau d'alimentation en eau potable devrait également pouvoir bénéficier de subsides de l'établissement cantonal d'assurance (ECA).

La ventilation des financements des travaux envisagés se répartira sur plusieurs rubriques aux comptes et au bilan.

- Travaux concernant le réseau d'eau : environ Fr. 493'900.-, diminués du subside ECA éventuel. Un prélèvement à la réserve inscrite au bilan (9280.03 - Fonds de réserve service des eaux) est prévu. Les charges seront portées aux comptes sous la rubrique « 810 - Service des eaux » et amortis en 20 ans.
- Travaux concernant le réseau d'eaux usées et claires : Fr. 783'200.- seront portés en charge de la rubrique « 46 – réseau d'égouts et épuration » et amortis en 30 ans
- Travaux routiers et d'aménagements urbains : Fr. 3'574'900.- diminués des subsides fédéraux et cantonaux, seront activés et portés en charge de la rubrique « 43 - routes » et amortis en 30 ans.

Les conséquences financières sont les suivantes :

Bilan	Réseau d'eau potable	Coût des travaux y compris part ingénieurs	Fr.	493'900.-
		./. Prélèvement à la réserve	Fr.	300'000.-
		./. Subventions ECA	Fr.	78'000.-
		./. TVA	Fr.	39'500.-
		Total	Fr.	76'400.-
	Réseau d'égouts	Investissements y compris part ingénieurs	Fr.	783'200.-
		./. TVA	Fr.	60'500.-
		Total	Fr.	722'700.-
	Travaux routiers	Investissements y compris part ingénieurs	Fr.	3'574'900.-
		./. Subventions fédérales	Fr.	1'015'000.-
		./. Participation Swisscom / RE / gaz	Fr.	12'000.-
		Total	Fr.	2'547'900.-
Comptes	Réseau d'eau potable	Amortissement sur 20 ans (annuellement)	Fr.	3'820.-
		Intérêts annuels 3%	Fr.	2'292.-
	Réseau d'égouts	Amortissement sur 30 ans (annuellement)	Fr.	24'090.-
		Intérêts annuels 3%	Fr.	21'681.-
	Travaux routiers	Amortissement sur 30 ans (annuellement)	Fr.	84'930.-
		Intérêts annuels 3%	Fr.	76'437.-

Endettement communal total : augmentation de Fr. 3'347'000.- soit au total Fr. 28'634'250.- au 1^{er} avril 2014. Le plafond est fixé à Fr. 35'000'000.-.

Commentaires :

Les positions portées en comptes eau potable et égouts sont financées par les taxes affectées à ces rubriques. Les charges liées aux routes sont financées par l'impôt. Ces charges interviennent dans le décompte de la péréquation horizontale actuellement en vigueur.

A ce stade, divers éléments doivent être encore discutés et négociés avec les différents partenaires, le montant des travaux est donc un montant maximum. Le résultat des négociations en cours et à venir permettra d'alléger le coût des travaux à la charge de la commune.

Conclusions

Convaincue après des années de préparation et de démarches, consciente que des aspects sont encore perfectibles, la Municipalité juge que le moment est venu d'entreprendre les importants travaux d'infrastructures et urbains au cœur de notre bourg historique.

Après avoir eu la chance que le Canton rénove l'église Saint Jean-Baptiste, que le Château soit également rénové par la Fondation propriétaire et par celle qui le gère, la commune de Grandson se doit d'entreprendre le chantier de la rue Haute. Celui-ci est reconnu par le projet d'agglomération yverdonnoise, soutenu par le Canton et la Confédération, comme indispensable à l'amélioration de la qualité urbaine de la cité médiévale. Notre collectivité est ainsi appelée à marquer sa volonté d'assumer ses responsabilités pour nos habitants et les générations à venir.

Nous sommes conscients que les habitants et commerces concernés par le périmètre des travaux seront fortement sollicités pendant une longue période. Nous veillerons à mettre tout en œuvre pour que les désagréments liés aux travaux soient les plus faibles possibles.

En conclusion, la Municipalité vous demande d'autoriser l'étude et l'exécution des travaux décrits dans le présent préavis, en prenant l'arrêté suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la commission ad hoc et de la commission des finances et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D é c i d e :

Article premier : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux tels que décrits dans le préavis municipal n°547/14.

Article 2 : Un crédit global de Fr. 4'852'000.- lui est accordé à cet effet. Il est réparti selon les articles 3, 4 et 5.

Article 3 : Un crédit de Fr. 493'900.- lui est accordé pour la réalisation des travaux sur le réseau d'eau potable. Le prélèvement à la réserve de Fr. 300'000.- (rubrique 9280.03), la subvention de l'Etablissement cantonal d'Assurance (ECA) ainsi que le remboursement de la Taxe à la Valeur Ajoutée (TVA) perçue sur les investissements, seront portés en déduction de cette dépense.

La dépense nette sera portée au compte « Dépenses d'investissement » et amortie en 20 ans.

Article 4 : Un crédit de Fr. 783'200.- lui est accordé pour la réalisation des travaux sur le réseau d'égouts. Le remboursement de la Taxe à la Valeur Ajoutée (TVA) perçue sur les investissements sera porté en déduction de cette dépense.

La dépense nette sera portée au compte « Dépenses d'investissement » et amortie en 30 ans.

Article 5 : Un crédit de Fr. 3'574'900.- lui est accordé pour la réalisation des travaux d'aménagement. Les subventions fédérales seront portées en déduction de cette dépense.


La dépense nette sera portée au compte « Dépenses d'investissement » et amortie en 30 ans.

Article 6 : La Municipalité est autorisée à contracter un emprunt de Fr. 3'300'000.- auprès de l'établissement de son choix. Un amortissement annuel de Fr. 100'000.- sera consenti sur la dette et imputé au compte du bilan (rubrique à créer).

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : Le Secrétaire :

F. Payot F. Cuagnier



Délégués de la Municipalité : M. Dominique Willer, Mme Christine Leu

Annexes : Plan de situation générale
Plan de projet enquête

